JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

● Plus de 60 pages.....2 000 F

ACHAT

ABONNEMENT ANNUEL

- TOGO...... 20 000 F
- AFRIQUE...... 28 000 F
- HORS AFRIQUE......40 000 F

ANNONCES

- Avis de perte de titre foncier (1er et 2e
- Avis d'immatriculation 10 000 F
 Certification du JO 500 F

N.B. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tel.: 225 06 14 / 908 49 83 / 947 35 86 / 238 73 46 - 05 BP 225 LOME CONTR

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL: 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES.

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Kpalimé, Atakpamé, Blitta, Sokodé, Kara et Dapaong.

Suivant réquisition n° 31798 déposée le 20-04-10, M. DEGBOVI Komla Edoh, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Habitat. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 27ca, situé à Lomé Affao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord par une rue existante de 18m, à l'Est par la propriété HODJI Anyameh, au Sud et à l'Ouest par la propriété HODJI Akey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 32417 déposée le 08-09-10, MILE AGBOKOU Soline Akouto, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KOLO et à l'Ouest par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 32698 déposée le 02-11-10, M. GUMEDZOE Dzidzogbé Kokou, profession de Médecin Militaire, demeurant et domicilié à Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord au Sud et à l'Est par les Héritiers ANANI et à l'Ouest par la route d'Atigangomé large de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 32898, M. AYAWLI Kwaku, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 89a 49ca, situé à Aképé Dzievé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dziévé et borné au Nord par la collectivité par la collectivité ADINADZA Komi, au Sud par la collectivité PLEAPE, à l'Est par les propriétés NUWOTOR Kokou et ADINADZA Komi et à l'Ouest par la propriété SANVEE et la collectivité ADZAHOLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 32911 déposée le 20-12-10, M. AYAWLI Kwaku, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10a 16ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par la propriété HOUNYIBO, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la collectivité KOUMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33038 déposée le 14-01-11, M. AZIAKA Kodjo Sokémawou, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé Aéroport. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Yokoè Agblégan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblégan et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPONDJI W. Anani et au Sud par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33114 déposée le 03-02-11, M. AMEDOME Edem Koffi, profession de Directeur de Sociétés, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone frrégulier, d'une contenance totale de 11a 93ca, situé à Lomé Agoényivé Sogbossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbégan et borné au Nord et à l'Est par la propriété HONKOU Kokou, au Sud par une rue de 50m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33253 déposée le 04-03-11, M. OMOROU Moutawakilou, profession de Caissier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 1808, au Sud par le lot n° 1807B, à l'Est par le lot n° 1815 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33254 déposée le 03-03-11, M. ATCHIKITI Komi Olou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 41ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et bomé au Nord par le lot n° 1807, au Sud par la route Atlantic Produce, à l'Est par le lot n° 1814 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33426 déposée le 06-0411, Me ATAYI Amaté Madjé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé Zanvi et borné au Nord, à l'Est par la collectivité AGBAGLO, au Sud par la propriété SOWU Atsuté et à l'Ouest par une rue de 14m

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ANKUDE Afua Massan Angalasi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 33448, déposée le 12-04-11, M. NIKABOU Kpapou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Kégué. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Adétikopé Tsavédo, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsavédo et borné au Nord, au Sud par la propriété BADAGBON, à l'Est par la propriété BONON Kpogan et à l'Ouest par une rue non dénommée de 15m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33449 déposée le 22-04-11, M. TCHAMDJA Soumou Mama Eya Suwé, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 01a 99ca, situé à Lomé Klobatémé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Klobatémé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité Agna NONDOUNOU et à l'Ouest par la route Lomé Vogan de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33452 déposée le 13-04-11, Me d'ALMEIDA Kokoè A profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 46ca, situé à Lomé Agoènyivé Caccavéli, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Caccavéli et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la route de 50m et à l'Est par le lot n° 453 et à l'Ouest par le lot n° 451.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. OKOULOU-KANTCHATI Issifou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33468 déposée le 15-04-11, Me GNAZO Mémèssilé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 04ca, situé à Lomé Aflao Totsivi Batomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Batomé et bornè au Nord par le lot n° 521, au Sud par le lot n° 515, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par des lots n° 518 et 516.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TIGOE Yaovi et n'est à lui connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33470 déposée le 15-04-11, Mme EKOUE Akoko Marguérite, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Démakpoé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par le lot n° 712, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par le lot n° 714.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr COUAO ZOLLI Pierre Christian et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33471 déposée le 15-04-11, Mme EKOUE Akoko Marguérite, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé Démakpoé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par le lot n° 715, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 717 et à l'Ouest par le lot n° 713.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme HOUNKPATI Ahlimba et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33472 déposée le 15-04-11, Mme WIYAO Biguèdinam épse MOUZOU, profession de Technicienne Supéneure en C.I, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Lomé Sanguéra Dangbéssito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dangbéssito et borné au Nord et à l'Est par la propriété DOMBELI Ekpo, au Sud par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33473 déposée le 15-04-11, M. MOUZOU Pgatem, profession de Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 76ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé, et borné au Nord par une rue de 50m, au Sud par le lot n° 756 bis, à l'Est par les lots n°s 756 bis et 757 bis et à l'Ouest par le lot n° 755 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33474 déposée le 15-04-11, Me KADJAKAA. Molgah, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité AZIAMADJI et à l'Est par la voie de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. SOSSOU Kokou Zankpodo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33475 déposée le 15-045-11, Me KADJAKA A. Molgah, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Tokoin Attikpa, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attikpa et borné au Nord par le lot n° 5, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 13 et à l'Ouest par le lot n° 12A.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ATCHA DEDJI Affoh et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33476 déposée le 15-04-11, M. ATAYI Michel Amaté, profession de Technicien Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers, d'une contenance totale de 07ha 64a 33ca, situé à Noépé Toklové Gbavé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gbavé et borné au Nord, au Sud par la collectivité GBOGBLETO Wussido, à l'Est par la route nationale n° 5 Lomé - Kpalimé et à l'Ouest par l'emprise de la haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33477 déposée le 15-05-11, M. HANANI Natani, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Dapaong sous-Préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Dapaong, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par la propriété de DJAKOUTI Mitre et à l'Est par la propriété NONGMA Adama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33478 déposée le 15-04-11, M. DJADJE Abdourhamane, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 06ca, situé à Lomé Agoènyivé Nouveau Zongo, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nouveau Zongo, et borné au Nord par les lots n°s 424 et 425, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, par la propriété de DJAKOUTI Mitre et à l'Est par la propriété le lot n° 420.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33479 déposée le 15-04-11, Me TAIROU Ahamadou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 36ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan, et borné au Nordpar le lot n° 1402, au Sud et à l'Est par des rues de 28m chacune et à l'Ouest par les lots n°s 1397A et 1399.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SITOU Djima et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33484 déposée le 18-04-11, M. DOSOU Kodjovi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Londres. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23a 11ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité SIAFEN et au Sud par une rue de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33485 déposée le 18-04-11, M. BUIKPOR Koffi Seyram, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15a 88ca, situé à Lomé Sagbado Logoté, Préfecture du Golfe, confiu sous le nom de Sagbado Logoté, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité ZIKPIKPOWO et au Sud par une rue non dénommée de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33486 déposée le 18-04-11, M. DJERI Koffi, profession d'Ingénieur Electricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiové, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 237 bis, au Sud par le lot n° 240 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 50m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33487 déposée le 18-04-11, Mme ATCHOU Fatia Obidon Amévi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Djidjolé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 56ca, situé à ANEHO Agbata, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité ALAGLO et à l'Ouest par un passage de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 33488 déposée le 19-04-11, Mme TEVI Sossii, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Agoè Kégué. Majeure non interdite jouissant de ses droits civîls de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19a 03ca, situé à Lomé Agoènyivé Kégué, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kégué et borné au Nord par la collectivité AGBAGLO, au Sud par une rue existante de 20m, à l'Est par l'axe de la route Lomé Vogan de 20m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33489 déposée le 19-04-11, M. DICK Ayawo Charles, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Houmbi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 59ca, situé à Lomé Amoutivé Massouhoin Cacavéli, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 169, à l'Est par les lots n°s 167 et 164 et à l'Ouest par les lots n°s 163 et 165.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 33492 déposée le 20-04-11, M. AFANVI Koko Sitsopé, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 05ca, situé à Aképé Dzogbepimé, Préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud, à l'Ouest par la collectivité TENGUE et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33493 déposée le 20-04-11, M. EKLU Daniel Agbéwonu, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Aképé Zéněnu, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Zéněnu et borné

au Nord par la collectivité AYAWLI, au Sud par la collectivité AYAWLI, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33494 déposée le 20-04-11, M. DEGBOE Alexis E. Kouassi, profession de Banquier à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 03a 73ca, situé à Noépé Kpota, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par la propriété Koffi AWALA, au Sud par la propriété KOUDESSE Togbé, à l'Est par la propriété KOUDESSI Komi et à l'Ouest par la propriété Komi DOMEKPOR et la propriété de ATAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33495 déposée le 20-04-11, M. TSAKA Sekpo, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01 ha 86a 55ca, situé à Tsévié Davié Anyavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Anyavé et borné au Nord par la propriété ADONGNO, au Sud par la propriété ZIKPI, à l'Est par la voie ferrée Lomé Blitta de 25m et à l'Ouest par la propriété AMEDEGBE.

li déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33496 déposée le 20-0411, M. PANDAM Nassamou, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39a 55ca, situé à Tsévié Dévé Kpédji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpédji et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la collectivité DABLA, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 33497 déposée le 20-04-11, M. PANDAM Nassamou, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 80a 32ca, situé à Tsévié Dévé Kpédji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpédji et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33498 déposée le 20-04-11, M. RAGOUENA BANABAYA Baguéma, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural nonbâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 00a 14ca, situé à Tsévié Dalavé Tonoukonti Doumé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Doumé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZOUGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33499 déposée le 20-04-11, Mme ACAKPO-ADDRAAfiavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 76ca, situé à Lomé Agoènyivé rives de Zio, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par des lots n° 399 et 400, au Sud par les lots n°s 403 et 404, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33500 déposée le 20-04-11, Mme ACAKPO-ADDRAAfiavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé rives de Zio, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de rives du Zio et borné au Nord par le lot n° 311, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 313.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33501 déposée le 20-04-11. Mme ACAKPO-ADDRA Afiavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 20ca 02, situé à Lomé Agoènyivé rives de Zio, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de rives du Zio et borné au Nord par les lots n°s 277 et 278, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 275.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33502 déposée le 21-04-11, Mme Issa Mourdjanatou, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Agbalépédogan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 2620, au Sud par le lot n° 2618m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 2612.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33503 déposée le 21-04-11, M. HODOR Koamigan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Vakpossito - Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logoté, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Sagbado Logoté et borné au Nord par la collectivité ADAKOU, au Sud par la route Adidogomé Ségbé de 30m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33504 déposée le 21-04-11, M. ADJOKE Essossinam, profession d'Agent de Plan Togo, demeurant et domicilié à Agoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 58ca, situé à Lomé Agoènyivé zone de réinstallation des expropriés de la FIR, Préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1161, au Sud par le lot n° 1165, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 1162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33505 déposée le 21-0411, M. LENDI Soumani, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01a 87ca, situé à Lomé Tokoin Dogbéavou Abovey, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou Abovey et borné au Nord par la collectivité AGBEDEKPE, au Sud par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par le lot n° 130 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33506 déposée le 21-0411, M. MIKOTAKATOLA Tomtabia, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Atigankopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom Atigankopé et borné au Nord par les héritiers AGBOBA, à l'Ouest par les héritiers AGBOBA, au Sud par une rue existante de 12m et à l'Ouest par une rue existante de 14m,

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33507 déposée le 21-04-11, Mme MACOLEY Akuvi Mawuko, profession d'Infirmière, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 97ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 875, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 873 et à l'Ouest par le lot n° 877.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33508 déposée le 22-04-11, M. CODJE Séidou, profession de Commerçant, demeurant et demicilié à Ishoj (Danemark). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 08ca, situé à Lomé Tokoin Kélégou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom Kélégou et borné au Nord par le lot n° 655, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 647 et à l'Ouest par le lot n° 645.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33509 déposée le 22-04-11, M. CODJE Séidou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Ishoj (Danemark). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 40ca, situé à Lomé Agoè Sogbossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de GBADREA. Koudzihadé, au Sud par une rue de 18m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33510 déposée le 22-04-11, M. CODJE Séidou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Ishoj (Danemark). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 77ca, situé à Lomé Légbassito Ahamkpoé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TESSOU A. Mensa et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33511 déposée le 22-04-11, M. CODJE Séidou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Ishoj (Danemark). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble nural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 56a 72ca, situé à Agossito, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Agossito et borné au Nord par la propriété AKOFALA, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DOUVON Assiamaté et à l'Est par la propriété de BRUCE Kwabla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33512 déposée le 22-04-11, M. BOUTORA-TAKPA Wagah, profession de Réviseur Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 45ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord est de l'Etat Major et borné au Nord par le lot n° 251B, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 251 bis et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33513 déposée le 22-04-11, M. MENSAH Akouansou Germain, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 75ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les lots n°s 49 et 50, au Sud par une rue de 28m, à l'Est par le lot n° 53 et à l'Ouest par le lot n° 51.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33516 déposée le 26-04-11, M. TAPATI Patahouyem Kokou, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 60ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propnété de ALINDE Kouamivi Arcadius et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 33517 déposée le 28-04-11, M. GAKE Komi Kaléto, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18a 08ca, situé à Aného Agbodrafo, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nyimagna et borné au Nord par la collectivité KPOTI, au Sud par une rue de 16m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33518 déposée le 28-04-11, MIle BAGABANA Sram Estelle, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé Anyavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Yotikpo et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KPODZRO, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété de BAGABANA Malaki Justine.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33519 déposée le 28-04-11, M. BINI Paninam, profession de Commisseur Priseur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tchanvédo et bomé au Nord et au Sud par la propriété de AGADZI Djokpé Koffi, à l'Est par une rue de 18m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33520 déposée le 28-04-11, Me MIKOTAKATOLA Tomtabia, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 04ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nordet à l'Ouest par la collectivité AGBAVON, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33521 déposée le 28-0411, M. BAGABANA Kao-Dooh, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsivé et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud par la collectivité SOMALI, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété de BAGABANA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à mile BAGABANA Solim Dénise et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33522 déposée le 28-04-11, Mme MISSOHOU Afiawavi épouse HALES, profession d'Artiste de la Chanson, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 58ca, situé à Lomé Kpogan Agodéké, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord par la propriété GUELI Kokou, au Sud par l'emprise de la voie ferrée, à l'Est par la collectivité GBONGLAN et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33523 déposée le 28-04-11, M. LETABA Behema, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Kévé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 55a 23ca, situé à Kévé Edji, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Etoé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AKPALOU, au Sud par la collectivité AZADAGLI et à l'Est par la collectivité GATSUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33524 déposée le 28-04-11, M. AGBO Kokou, profession d'Agent d'Exploitation, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république

List Adelthone.

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé de gendarmerie, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone d'extension n° 7 et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 988, à l'Est par le lot n° 989 et à l'Ouest par le lot n° 987.

a sa conhaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. BAGABANA Kao-Dooh, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé Anyave, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Yotikpo et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KPODZRO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété de BAGABANA Snam Estelle.

BAGABANA Makéli Justine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33526 déposée le 29-04-11, M. HOUKPATI Kodjo, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUDJODJI Attisso et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

in .. ve n'ester no re speritene

Tara La Macemmenti

Suivant requisition nº 33528 déposée le 02-05-11, M. aKOSSI Komi Evenyo, profession d'Etudiant, demeurant et domicille à Lome Super Taco. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 09ca; situé à Lome Sanguéra Klémé Djigbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Djigbé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est par la propriété AGBOSSE Fialèssegbo et à l'Ouest par une rue de 14m.

M 4380 Kokou profession d'Agent d'Exploitation; les n'est l'Interdit de la company de

Suivant réquisition n° 33529 déposée le 03-05-11, Mme TUKPUI Afiwoa Epé épouse PORTO-RICO profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un imméuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 20a 41ca, situé à Tsévié Kovié, Ananisimé, Préfecture du Zio, conhu sous le nom de Ananisimé et borné au Nord par la collectivité WUSIKA, au Sud par la propriété AHOVI Komla, à l'Est par la propriété KETI Aténu et à l'Ouest par la propriété ADZOGUENU Gbasa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33530 déposée le 03-05-11, M. SODJEDO Missinhoun jacques, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 36ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBOKA, à l'Est par une rue de 28m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33531 déposée le 03-05-11, M. AWIKODO Tomdjao, profession d'Inspecteur de Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 39ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par les lots n°s 254 et 255, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 263 et à l'Ouest par le lot n° 261A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33532 déposée le 03-05-11, M. KONUTSE Kodzo Mensah, profession d'Employé à CICARE, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 96ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Prêfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les lots n°s 13 et 14, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par les lots n°s 18 et 21 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33534 déposée le 03-05-11, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Assiyéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 99ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsikplonoukopé, Préfecture du Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité MISSEWOU Gahon et à l'Est par l'emprise de la voir ferrée Lomé Blitta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33535 déposée le 03-05-11, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Assiyéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Assiyéyé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Assiyéyé, Préfecture du Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 131 bis, à l'Est par les lots n°s 132 bis et 133 et à l'Ouest par le lot n° 129 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33536 déposée le 03-05-11, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Assiyéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 99ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé, Préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ASSILEVI et à l'Ouest une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 33537 deposée le 03-05-11, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Assiyéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 596 bis A, au Sud par le lot n° 598 Bis, à l'Est par le lot n° 597 Bis et à l'Ouest une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33538 déposée le 03-05-11, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Assiyéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé, Préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 594 bis A, au Sud par le lot n° 596 Bis B, à l'Est par le lot n° 597 Bis et à l'Ouest une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33539 déposée le 03-05-11, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Assiyèyé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14a 77ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Amla, Préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m, au Sud par la ferme GOKA et à l'Ouest par la propriété GOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33540 déposée le 03-05-11, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Assiyéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrègulier, d'une contenance totale de 17a 30ca, situé à

Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Amla, Préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DJISSAWO Sika, au Sud par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33541 déposée le 04-05-11, Me ANI Méhèssa, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 55ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOMEGNI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGBEMU Amen Edinam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33542 déposée le 04-05-11, M. BAMAZI Essonanna, profession de Commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Anomé Téléssou, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité DOVI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33544 déposée le 04-05-11, M. BAMAZI Essonanna, profession de Commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 10ca, situé à Lomé Bè Massohain, Préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 344, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 341 et à l'Ouest par le lot n° 343.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suívant réquisition n° 33545 déposée le 05-05-11, Me AKOLE WILSON-KOUDAYA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Adamavo et borné au Nord par le lot n° 1593, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 1602 bis et à l'Ouest par le lot n° 1601.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ATTIVI Ayélé Débouto et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33546 déposée le 05-05-11, Mme ANNY Ablavi, profession de Commerçante, demeurant et domicillée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiovi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au Nord par le lot n° 193, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 195 et à l'Ouest par un rue existante de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33547 déposée le 05-05-11, M. FIATSI A. Komlan, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 20, au Sud par le lot n° 3, à l'Est par le lot n° 2 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33548 déposée le 05-05-11, M. TUDZI Yao Norvigno, profession d'Inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 72a 32ca, situé à Sanguéra Fozoé, Préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité EWON, au Sud, à l'Ouest par une des rues non dénommée de 14m chacune et à l'Est par une rue non dénommée de 16m et la ligne de haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33551 déposée le 06-05-11, M. HAVON Edo, profession de Maçon, demeurant et domicilié à Kpodji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08ha 78a 93ca, situé à Lomé Aflao Klémé Kpodzi, Préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité HODOR, à l'Est par la collectivité HOVOR et la collectivité TREVE, à l'Ouest par la collectivité KPEDA et la collectivité KONVI et Sud par les propriétés KPEFON, ADANSI Ametove et DONKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité KPEDA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33552 déposée le 06-05-11, Mme ESSE Kouméalo, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 95ca, situé à Lomé Agoènyivé Trokpossimé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par la route Agoènyivé Sanguéra, à l'Est par la collectivité ADJOGAH et à l'Ouest par les collectivités ADJOGAH et AZIANYOH.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à NOFODJI Elohoukpon et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33553 déposée le 06-05-11, M. KOUMAKO Akoli Toussiam, profession de Retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpéhénou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Adigomé Apédokoè, Préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADZOGLI N'YAMADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33554 déposée le 06-05-11, M. TCHEKE Agossou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 99ca, situé à Tsévié Davié Adjogan Kondji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Adjogan Kondji et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud par une rue existante de 18m, à l'Est par les héritiers EGO et à l'Ouest par la route nationale Lomé - Atakpamé de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33555 déposée le 06-05-11, M. TCHEKE Agossou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 13ca, situé à Tsévié Kpali, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpali et borné au Nord et au Sud par la propriété KOWOU Djokpé, à l'Est par la propriété AGBOBLI N'Menyo et à l'Ouest par la route nationale n° 1 Lomé - Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble !ui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33556 déposée le 06-05-11, M. TCHEKE Agossou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à Tsévié Tsikplona Kondji, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par la propriété AMEDAHEVI Komi Anayi et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33557 déposée le 06-05-11, M. TCHEKE Agossou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 94ca, situé à Tsévié Dévé Tokpli, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité LIBIE et à l'Ouest par la route nationale n° 1 Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33563 déposée le 09-05-11, M. LACLE Adjété Eugène, profession de Comptable, demeurant et domicilié au 675, rue Akonda Hanoukopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 89ca, situé à Aného Dagué, Préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété NEGLOKPE Doévi, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété ABATOR Têvigan et à l'Ouest par NEGLOKPE Adrévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33564 déposée le 09-05-11, M. AMANA Bouyou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 72ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les Héritiers AZIAKONOU et à l'Ouest par une ligne de haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33565 déposée le 09-05-11, M. BAYOR B. Mohammed, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 04ca, situé à Aflao Avédzi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédzi et borné au Nord par la propriété MANYO ADJIDAGLO Séwodo, au Sud par une rué de 14m, à l'Est par la route Adidogomé Agoènyivé de 50m et à l'Ouest par un passage de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33566 déposée le 09-05-11, M. BAYOR Bignosy, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 12ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, Préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 18m, au Sud par le lot n° 508, à l'Est par le lot n° 517 et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33567 déposée le 10-05-11, M. ADASSOU Kpatcha, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 49ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Nyagbené et borné au Nord par la route Davié-Assomé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBENYA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33569 déposée le 10-05-11, M: AFO OURO GBORO Djamga, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 17ca, situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Davakopé et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12m chacune et à l'Est par la collectivité AZIASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33573 déposée le 10-05-11, Mme SOKPOR Aku Nyuicafe, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AYIVOR Kossi, au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33577 déposée le 10-05-11, M. ATAYI Michel Anaté, profession de Technicien Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

Little by Surfamilian brief a

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 64a 39ca, situé à Aképé Sekle Kpodzi, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de CEG Kpota et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

The Labelian Street b

Suivant réquisition n° 33578 déposée le 10-05-11, M. ATAYI Michel Anaté, profession de Technicien Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande, l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06ha 00a 86ca, situé à Kévé Noépé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Toklovè Gbavé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBOGBLETO, à l'Est par la propriété de ATAYI Michel Anaté.

asa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

าษาเอาส์ (ค่ะ ค่ะ กระท้ายของ ของ ข้อง ใจกระท้ายให้เดิด (ค่ะ

Suivant réquisition n° 33579 déposée le 10-05-11, Mme VIAS Adjovi Enyonam, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée en Europe. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par le lot n° 23, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 26 et à l'Ouest par le lot n° 22.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

oanati ingalisma 🗅

Suivant réquisition n° 33580 déposée le 10-05-11, M. EKON Koffi, profession d'Expert-Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 05a 59ca, situé à Tsévié Adangbé Kpévé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpévé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ABASSA Kossi K. et à l'Ouest par la route ADANGBE BE KPODJI et la propriété KPOMEGBENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 33581 déposée le 11-05-11, M. ALIPUI Komi, profession de Retraité de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 78a 90ca, situé à Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par la propriété MIVEDESSOME, au Sud par la collectivité MONYI, à Est par les propriétés DOKENU Boby et SODZEDO Hede et à l'Ouest par la collectivité AKPABLI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. NOAMESHIE Akouété Agbe H.N. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Continue disconnessimos

Suivant réquisition n° 33586 déposée le 11-05-11, M. LEMBO Nas Safasta, profession d'Inspecteur de Travail, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Agoenyivie Ahonkpoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord et à Est par la collectivité DANYO, au Sud par la propriété EDJAIDE Eyana et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33587 déposée le 11-05-11, M. LOCHINA ABORA Younoussa, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit joulssant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 93ca, situé à Lomé Hédzranawoé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue de 21m, au Sud par le lot n° 2079, à Est par le lot n° 2098 et à l'Ouest par le lot n° 2086.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33589 déposée le 11-05-11, Mme LOCHINA Mariama, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée en Europe. Majeure non interdité jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une

contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblékopé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété de Mme KOBA, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété AWOUVEH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33591 déposée le 12-05-11, M. ANAGO Koudjodji Emmanuel, profession de Géomètre, demeurant et domícilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 64ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les héritiers ZENEDU, au Sud par la route Adidogomé - Ségbé large de30m, à Est par la propriété MAWUENA et à l'Ouest par les Héritiers AFEZUKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33592 déposée le 13-05-11, M. GBOGBOTSI Kokouvi Mawuli, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 19ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m, au Sud par la propriété ATCHINOU Kodjo et la ferme GOZO Wotodjo et à Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33593 déposée le 05-05-11, M. ATINYO Koffi Mensah, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 51a 89ca, situé à Tsévié Mission Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord par la propriété de Mr et Mme AGOSSOU, au Sud et à l'Est par la propriété TOGBE et à l'Ouest par la propriété ATSOU Dédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 33594 déposée le 13-05-11, M. KLOUTSE Daniel Koboè, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 46, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 48 et à l'Ouest par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 33595 déposée le 13-05-11. Mme DAPAM Aboé Ama, profession de Revendeuse de tissu, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 37ca, situé à Aflao Avédzi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété KPEDZA, au Sud par la route Vakpossito Avédzi de 28m, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par les propriétés KPEDZA et ASSIGO Komlan Sémévo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition n° 00031 - R.P. déposée le 20-04-11, M. AGBAVON Komlan Simon, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Amadahomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07ha 63a 87ca, situé à Kpélé-Toutou, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Aziolétsou et borné : Par celle A : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de N'TSAKPE-DIGUI et au Sud par la route GABAKUI-KATI; Parcelle B: au Nord par la route GABAKUI-KATI, au Sud par la propriété de Kwassi KLUTSE, à l'Est par la propriété de la collectivité N'TSAKPE DIGUI et à l'Ouest par le Titre Foncier n° 28058 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 00032 - R.P. déposée le 20-04-11, M. AGBAVON Komlan Simon, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 52a 91ca, situé à Kpélé-Toutou, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Aziolétou et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de N'T-SAKPE-DIGUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00033 – R.P déposée le 22-04-11, Me GNAZO Méméssilé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15a 86ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Sada et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AKPATCHOU, à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition n° 00020 - R.C. déposée le 24-02-11, Mle GNASSINGBE Gnékélé, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 344ha 63a 31ca, situé à Blitta Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Langabou Kabrè Copé et borné au Nord par la collectivité KASSENGNE-BAMAN-EDJIFOUI II, au Sud par la collectivité KASSENGNE-EDJIFOUI II, à l'Est par la route Kountouférou – Kabrè Copé de 20m et à l'Ouest par la collectivité KASSENGNE-BAMAN-EDJIFOUI II.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00025 – R.C. déposée le 11-04-11, M. GNAGBAGLO Komi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

totale de 05a 04ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Bamabodolo et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 439bis, à l'Est par le lot n° 440 et à l'Ouest par le lot n° 438.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00026 – R.C. déposée le 13-04-11, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agro-Economiste à la retraite, demeurant et domicilié à Blitta. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40ha 03a 71ca, situé à DOUFOULI, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Djipouta et borné au Nord par la collectivité OGAH, à l'Ouest par la collectivité OGAH, au Sud par la propriété LEKEZIME et à l'Est par la propriété LEKEZIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00027 - R.C. déposée le 13-04-11, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agro-Economiste à la retraite, demeurant et domicilié à Blitta Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37ha 25a 34ca, situé à DOUFOULI, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Djipouta et borné au Nord par la collectivité OGAH, au Sud par la collectivité OGAH, à l'Est par la collectivité OGAH et à l'Ouest par la propriété LEKEZIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00028 - R.C. déposée le 14-04-11, M. TCHAKPELE Komi Palaamwè, profession de Président de l'Université de Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40ha 13a 80ca, situé à Blitta village, Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Tchoutchourougou et borné au Nord par la collectivité ALONOU Yao, au Sud par le ruisseau Ablatou, à l'Est par la collectivité ANASSAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition n° 00094 – R.K. déposée le 02-03-11, M. WALLA Konga, profession de Fonctionnaire à l'ASECNA à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Kara Téloudè, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Téloudè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété PEPA-YATA, à l'Est par la propriété AMELETE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00095 – R.K, déposée le 04-03-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20a 26ca, situé à Lassa Kpangba Fèou, commune de Kara, Préfecteure de la Kozah, connu sous le nom de Kpangba Fèou et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la collectivité lye.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00096 - R.K, déposée le 04-03-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25a 60ca, situé à Lassa Lindou, Commune de la Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lindou et borné au Nord par la propriété BAKOUMA et la collectivité KPOWBIE, au Sud par une rue de 6m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les collectivités KPANEGUE et KILABIMFEI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 00097 – R.K déposée le 04-03-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 14ca, situé à Lassa Ahodo, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Ahodo et borné au Nord par la collectivité KINIZIBA, au Sud par la collectivité KINIZIBA, à l'Est par la collectivité KINIZIBA et à l'Ouest par la route Kara Kétao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00099 - R.K. déposée le 10-03-11, Mile TCHEMI M'mah, profession d'Enseignant Chercheur à l'Université de Lomé, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle quelconque, d'une contenance totale de 07a 10ca, situé à Kara Dongonyo, Commune de Kara, connu sous le nom de Dongonyo et borné au Nord par les lots n°s 716 et 717, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 715b et à l'Ouest par une non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00100 - R.K. déposée le 11-03-11, M. WALLA Koffi Kadonga, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22ha 87a 74ca, situé à Kara Attéda, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord par la collectivité PALANGA, au Sud par la collectivité PALANGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00101 - R.K. déposée le 22-03-11, M. ZEKPAApotè, profession d'Agent de Banque à la BCEAO, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 88ca, situé à Kara Tomdé site

1B, Commune de la Kara, connu sous le nom de Tomdè site 1B et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 925, à l'Est par le lot n° 926 et à l'Ouest par le lot n° 922.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00102 - R.K. déposée le 22-03-11, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre au service des Impôts à Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 32ca, situé à Kara N'Gbékpémindè, Commune de la Kara, connu sous le nom de N'Gbékpémindè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la collectivité ALEDI, à l'Est par la collectivité ALEDI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00103 - R.K. déposée le 22-03-11, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre au service des Impôts à Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Kara N'Gbékpémindè, Commune de la Kara, connu sous le nom de N'Gbékpémindè et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud par la collectivité LAOKPEZI, à l'Est par la collectivité LAOKPEZI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00104 - R.K. déposée le 22-03-11, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre au service des Impôts à Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 87ca, situé à Kara N'Gbékpémindè, Commune de la Kara, connu sous le nom de N'Gbékpémindè et borné au Nord par la collectivité ALEDI, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la route Kabou de 40m et à l'Ouest par la collectivité ALEDI.

il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00105 - R.K. déposée le 22-03-11, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre au service des Impôts à Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Kara Attéda, Commune de la Kara, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord par une route de 30m (Lassa - Kpandi), au Sud par la collectivité TCHAGOU, à l'Est par la propriété EGBARE et à l'Ouest par la collectivité TCHAGOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00106 - R.K. déposée le 22-03-11, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre au service des Impôts à Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à Kara Kougouyo, Commune de la Kara, connu sous le nom de Kougouyo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la collectivité AWESSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00107 - R.K. déposée le 18-03-11, Mme AWADE Halloh Solim, profession d'Artiste peintre, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 98ca, situé à Kara Tomdè, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n°s 707 et 709, à l'Est par le lot n° 708 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels: Suivant réquisition n° 00109 - R.K. déposée le 24-03-11, M. AGBENDAAmana, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 03ca, situé à Kara Tomdè, Commune de la Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par les lots n°s 1213 et 1215, au Sud par une route non dénommée de 14m, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par le lot n° 1214B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00110 - R.K. déposée le 28-03-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a, situé à Lassa Lindou, Commune de Kara, connu sous le nom de Lindou et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud par la collectivité IYE, à l'Est par la collectivité IYE et à l'Ouest par une non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00111 - R.K. déposée le 28-03-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lassa Lindou, Commune de Kara, connu sous le nom de Lindou et borné au Nord par la collectivité AGUEDA, au Sud par la propriété AWADE Fontaine, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la collectivité AGUEDA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme DEVERRE AWADE Abiré et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00112 - R.K. déposée le 28-03-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 62ca, situé à Lassa Lindou, Commune de Kara, connu sous le nom de Lindou et borné au Nord par la collectivité KEWELE, au Sud-par la collectivité KEWELE, à l'Est par la propriété SOWOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00113 - R.K. déposée le 01-04-11, M. PIGNANDI Kao, profession d'Ingénieur Hydraulicien, demeurant et domicilié à Kara Dongayo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 34ca, situé à Kara quartier LEZIYO, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de LEZIYO et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la collectivité KPIKI, à l'Est par la propriété PIGNAND Martine et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00114 - R.K. déposée le 04-04-11, M. GNOM Wiyao, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 26a 63ca, situé à Kara KPEZINDE, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de KPANDEDA et borné au Nord par la collectivité TCHIAM et RIROKIYEFET, à l'Est par la collectivité TCHIAM et RIROKIYEFET, à l'Est par la collectivité TCHIAM et RIROKIYEFET et à l'Ouest par la collectivité TCHIAM et RIROKIYEFET.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00115 - R.K. déposée le 04-04-11, Me ADJA Morou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 69ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara Sud et borné au Nord par le lot n° 72, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 74.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. POUWI Léoudè-Eglou Kossi Notaire à Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00116 - R.K. déposée le 15-04-11, M. BOTCHO Toyou, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Kara Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 58ca, situé à Kara Tomdè Tchintchinda, Préfecture de la Kara, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au Nord par la collectivité LOKOU, au Sud par la collectivité LOKOU, à l'Est par la collectivité LOKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00119 - R-K déposée le 11-03-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livré foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 65ca, situé à Lassa Lindou, Commune de la Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par un carrefour entre les rues de 12m et 14m, au Sud par la collectivité IYE, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclaré que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00120 - R.K. déposée le 11-04-11, M. AWADE Tchaa, profession d'Enséignant, demeurant et domicilié à Kara Kofac. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lassa Lindou, Préfecture de la Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par la collectivité IYE, au Sud par la collectivité IYE, à l'Est par la collectivité IYE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00121 - R.K. déposée le 11-04-11, M. KATANGA Makiliwè, profession de commissaire de police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 07ca, situé à Kara sud, Préfecture de la Kara, connu sous le nom de

Agnagran et borné au Nord par les propriétés AMANAN et TCHAODIE, au Sud par un passage existant de 16m, à l'Est par la propriété TCHODIE et à l'Ouest par la propriété AMANAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00122 - R.K. déposée le 12-04-11, M. ALFA Mabafei Bato, profession d'Electricien Bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Kara Adabawéré Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Adabawéré et borné au Nord par la propriété BOYODI Eléwou, au Sud par la propriété BOYODI Eléwou et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00123 - R.K. déposée le 12-04-11, M. SAMAH Kézié, profession de Fonctionnaire des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 51ca, situé à Kara Chaminade, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au Nord par le lot n° 160, au Sud par le lot n° 162B, à l'Est par le lot n° 163 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suívant réquisition n° 00124 - R.K. déposée le 13-04-11, M. AWADE Tchaa, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Kara Kofac. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 71ca, situé à Lassa, Préfecture de la Kara, connu sous le nom de NANDADE et borné au Nord par propriété KADJA, au Sud par la propriété ADI, à l'Est par la route Lassa Lama Gnangbadè de 20m et la propriété ADI et à l'Ouest par la propriété KAYIMON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 00125 - R.K. déposée le 14-04-11, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Kara Tomde. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17ha 59a 11ca, situé à Boulade, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Boulade et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la collectivité OURO AKO, à l'Est par une rue 16m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00126 – R.K déposée le 14-04-11, Mme PAKAYE Matimnabé Palanèrina, profession d'Enseignante à la retraite, demeurant et domiciliée à Atchangbadé (Kozah). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a, situé à Kara Lama Feing, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Feing et borné au Nord par un passage existant de 14m, au Sud par la propriété BAKA, à l'Est par la propriété BAKA et à l'Ouest par la propriété BAKA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00127 - R.K. déposée le 15-04-11, M. DASSA Simliwa Kokou, profession de Docteur en Médecine, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Démakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 99ca 62, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Adabawéré et borné au Nord par la collectivité Katchi, au Sud par une route existante de 14m, à l'Est par la collectivité Katchi et à l'Ouest par la collectivité Katchi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00128 - R.K. déposée le 19-04-11, Mme BALOKI M'ma, profession d'Agent des Affaires Sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara Cofac. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15ha 41a 94ca, situé à Lassa Tchowou, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lassa Tchowou et borné au Nord par la route Tchowou Sirika de 30m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'ONG l'Action pour l'Education et l'Intégration de la Jeunesse (A.E.I.J.) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00129 - R.K. déposée le 20-04-11, Mme TCHAMIE Naka épouse KORIKO, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Kara Chaminade. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncièr de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 86ca, situé à Kara quartier Chaminade, Commune de la Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété ADOM, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par la propriété de Mille POROZI et la propriété de SOUKOUNA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition n° 00050 - R.S. déposée le 19-04-11, M. DAGO Boukari, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 10ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par M. ISSAKA Ali, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est et à l'Ouest par M. ISSAKA Ali

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00051 - R.S. M. ABDOULAYE Omar s/c M. LODONOU Komlanvi Mathias, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance totale de 09a 94ca, situé à Mango et borné au Nord par l'auberge Namièlé, au Sud par une rue non dénommée en projet de 12m, à l'Est par la route de l'aviation et à l'Ouest par la propriété de KOMBATE Yamlate.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00052 - R.S., déposée le 22-04-11, M. YAMBA Malic, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Cinkassé et borné au Nord et à l'Est par LEGO Dasmane, au Sud par la route national n° 1 et à l'Ouest par BOUKARI Bouba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition n° 00053 - R.S., déposée le 22-04-11, M. YAMBA Malie, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 50ca, situé à Worgou et borné au Nord par LAETIEYI Kandjiébé, au Sud par une rue en projet, à l'Est par l'Eglise des Assemblée de Dieu et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00054 - R.S., déposée le 22-04-11, M. YAMBA Malic, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35a 47ca, situé à Kparbiaga canton de Timbou, Préfecture de Cinkassé connu sous le nom de Kparbiaga et borné au Nord par la nationale n° 1, au Sud par SANLIEGUE Paguidame, à l'Est par SANLIEGUE Paguidame et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 00055 - R.S., déposée le 22-04-11, M. OLADI POPO Josaya s/c YAMBA Malie, profession de Commerçant; demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Cinkassé, Préfecture de Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété Amidou, au Sud par une rue en projet, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la propriété MICHEAL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00056 - R.S. déposée le 06-05-11, M. BOUKARI Bouba, profession de Commerçant s/c YAMBA Malic, demeurant et domicîté à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 49ca, situé à Cinkassé, Préfecture de Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la Nationale n° 1, au Sud et à l'Ouest par KOWARE Billa et à l'Est par une route en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00057 - R.S., déposée le 06-05-11, M. BOUKARI Bouba s/c YAMBA Malic, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Cinkassé, Préfecture de Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par LIEGO Dasmane, au Sud par la route Nationale n° 1, à l'Ouest par LIEGO Dasmane et à l'Est par LIEGO Dasmane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00058 - R.S., déposée le 06-05-11, M. BOUKARI Bouba s/c YAMBA Malic, BP 02 Cel. 901 13 27, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 77ca, situé à Cinkassé, Préfecture de Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par YOGO Allassane, au Sud par la route Nationale n° 1, à l'Est par une en projet et à l'Ouest par YOGO Allasane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00059 - R.S., déposée le 06-05-11, M. YAMBA Malic, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a-75ca, situé à Kombonloaga, Dapaong, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au Nord par le lot n° 266, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot n° 265.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00060 - R.S., déposée le 06-05-11, M. KANGBA Namtiani s/c YAMBA Malic, profession de Commerçant, demeurant et domicillé à Dapaong Kpégui. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 43ca, situé à Kpégui Dapaong, connu sous le nom de Kpégui et borné au Nord par la route de la femme, au Sud par la propriété NAMPANE, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par la propriété DJAMONE.

a'sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition n° 00061 - R.S., déposée le 06-05-11, M. KANGBA Namtiani s/c YAMBA Malíc, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong Kpégui. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35a 83ca, situé à Nassablé et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par Me ROUGANE, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 00062 - R.S., déposée le 06-05-11, Mme KANGBA Namtiani, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Dapaong. Majeure non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19a 11ca, situé à Dapaon Nassablé, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par TONE PAKIYENDOU, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par TONE Bannoule et TONE Pakiyendou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00063 - R.S., déposée le 06-05-11, Mme KANGBA Namtiani, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Dapaong. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44a 83ca, situé à Tantigou-Barrage et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00064 - R.S., déposée le 06-05-11, M. BOUKARI Bouba, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 01ca, situé à Cinkassé, Préfecture de Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété WEMBILA Séidou, au Sud par une rue en projet, à l'Est par une en projet et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

> Le conservateur de la propriété foncjère Ingrid A. AWADE